

Intervention de la Suisse – WS 2 – 4ème cycle de consultations

Thank you Mister Chair.

Mesdames et Messieurs,

Chères et chers collègues,

La Suisse remercie l'Allemagne, le Pérou, les Philippines, le Royaume-Uni et le CICR pour l'organisation de ce quatrième cycle de consultations portant sur les Commissions nationales de DIH.

Elle félicite les co-présidents pour l'élaboration du présent document de travail, ainsi que ses annexes, dont les recommandations résument habilement le contenu des discussions de ce groupe de travail.

Nous ne pouvons que réitérer le rôle crucial que jouent les Commissions nationales pour la mise en œuvre nationale du DIH, y compris pour sa diffusion. Elles sont essentielles pour l'échange d'information et d'expériences au sein du gouvernement, ainsi que la coordination des activités de mise en œuvre parmi les différentes autorités concernées.

Je me permets de me référer à la **3^{ème} réunion d'experts gouvernementaux sur le DIH portant sur la mise en œuvre du principe de précaution dans les conflits armés**. Organisée par la Suisse conjointement avec le CICR, elle s'est déroulée du 21 au 30 avril derniers et a réuni plus de 130 Etats et plus de 400 participants. Lors des discussions, la plus-value des Commissions nationale de DIH dans la mise en œuvre nationale du DIH, y compris du principe de précaution et notamment afin d'assurer une approche pangouvernementale, figurait parmi les bonnes pratiques mentionnées par les Etats.

Alors que nous encourageons tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à établir une telle Commission, nous ne pouvons que relever avec appréciation **l'utilité du document d'orientation commune** à cet effet. Nous soulignons l'importance qu'il reflète la flexibilité nécessaire en fonction des besoins spécifiques et contextes étatiques différents.

Nous avons déjà, lors des précédentes consultations, élaboré sur la pratique nationale relative à notre Comité interdépartemental du DIH, établi en 2009, et nous réjouissons de constater que plusieurs points évoqués ont été reflétés dans le **document d'orientation commune**, notamment quant à la structure et les méthodes de travail. Nous saluons également la référence au rôle des Commissions nationales en matière de mémoire institutionnelle, ainsi qu'à l'entretien de relations avec les

parties prenantes nationales, y compris la société civile. Nous ne manquerons pas de nous inspirer de ce document à l'avenir.

Comme évoqué lors d'un précédent cycle de consultation, la plus-value d'une Commission nationale de DIH se manifeste à plusieurs niveaux. Nous en avons identifié cinq :

- a. **Les méthodes de travail** : les commissions permettent de créer des synergies et de renforcer la collaboration entre les ministères et les personnes qui y travaillent.
- b. **Le fond** : les commissions permettent de définir des positions communes sur le DIH. Elles offrent une plateforme pour discuter, en interne, de sujets clés relatifs à la mise en œuvre nationale du DIH. Elles contribuent également à promouvoir et à diffuser le DIH auprès de la population.
- c. **Le partage d'expérience et l'information** : pour, à son tour, alimenter le travail des différents membres des Commission.
- d. **La communication** : la commission sert de point focal pour le DIH aux niveaux national et international.
- e. **Les échanges internationaux** : les Commissions contribuent à la création de réseaux avec d'autres États. Les échanges avec d'autres comités nationaux favorisent le partage des meilleures pratiques et des approches innovantes.

Sur ce dernier point, la Suisse souligne **l'importance des réunions régionales et internationales des Commissions nationales**, qui permettent de partager des expériences et des bonnes pratiques, et de considérer le lancement d'initiatives communes.

Le cadre de référence pour le renforcement des plateformes régionales et mondiales présenté en annexe représente un intéressant point de départ pour des réflexions ayant pour but de renforcer le dialogue entre les Commissions nationales.

Enfin nous réitérons l'importance **des échanges entre pairs**, y compris au niveau bilatéral, pour tirer les enseignements des expériences respectives des comités. La Suisse reste à disposition pour tout partage d'information sur le fonctionnement de sa Commission nationale et les enseignements tirés jusqu'à présent.

Je vous remercie.